

**Préavis no 03/2012**

**RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT**

**l'arrêté d'imposition 2013-2014**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité propose au Conseil général de fixer le taux fiscal à **78** pour les années **2013 et 2014**. Il sera abaissé de 2 points par rapport à celui de 2012, en raison de la mise en vigueur de la taxe au sac dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Mis à part le taux fiscal, les autres points sont identiques à l'arrêté d'imposition 2012.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE**

sur proposition de la Municipalité  
entendu le rapport de la Commission de gestion et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**décide :**

article 1 : L'arrêté d'imposition pour les années 2013 et 2014 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis

article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

F. Marmier

N. Mercier